

2018-3069
2018-10-09

Neogen Corporation
620 Leshler Place
Lansing, MI 48912
Medical: 1-800-498-5743
?: 1-800-621-8829

COMMERCIAL
CONTENU NET : 20KG
LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'EMPLOI
N° D'HOMOLOGATION 21838 LPA

RODENT PELLETS

GARANTIE : Phosphure de zinc..... 2%

AVERTISSEMENT

POISON

AVERTISSEMENT, contient l'allergène Blé

Ce produit ne doit être utilisé que par des manipulateurs de produits antiparasitaires certifiés, des agriculteurs et des personnes autorisées en vertu de programmes de lutte antiparasitaire approuvés par le gouvernement.

MODE D'EMPLOI – GÉOMYS et SPERMOPHILES

GÉOMYS (*Thomomys talpoides*) et **SPERMOPHILES**, p.ex., de Richardson, colombien, rayé et de Franklin (*Spermophilus* spp.) : Mettre une cuillerée à thé rase d'appât dans chaque terrier. Après 10 jours, boucher les terriers pour déterminer le degré de succès. Si des terriers se débouchent, les réappâter, Le préappâtage au moyen d'aliments frais améliore l'acceptation de l'appât traité.

RESTRICTIONS D'UTILISATION- SPERMOPHILES

Appliquer seulement dans les terriers occupés par des spermophiles. NE PAS appliquer dans des terriers inoccupés. Récupérer les corps des spermophiles là où ils sont accessibles, et récupérer l'appât inutilisé. Les personnes appliquant ce produit, qui contient du phosphure de zinc, doivent observer l'aire de traitement proposée avant de procéder au traitement, afin de confirmer l'activité des spermophiles et de s'assurer qu'aucun signe ne témoigne de l'activité d'espèces en péril ou de leur présence dans les terriers. Pour tout renseignement sur les espèces en péril dans votre région, veuillez communiquer avec votre agent provincial ou fédéral de protection de la faune.

MODE D'EMPLOI – CAMPAGNOLS et SOURIS SYLVESTRES

CAMPAGNOLS (*Microtus* spp.) et **SOURIS SYLVESTRES** (*Peromyscus* spp.), dans les vergers et les pépinières. Si l'on se sert du produit en vrac, l'épandre en pleine surface au moyen d'un semoir à cyclone, d'un distributeur d'engrais en lignes, d'un semoir en lignes ou d'un autre appareil semblable. La dose est de 4,5 à 9 kg d'appât par hectare, selon la gravité de l'infestation. Le meilleur moment pour en épandre, c'est après la cueillette des pommes et avant la chute des feuilles ou l'écrasement de l'herbe. Répéter au moins une fois avant la première neige. L'appât est plus efficace s'il tombe entre les brins d'herbe à la surface du sol, là où les campagnols et souris passent et où les autres animaux sauvages ne le voient pas. Pour protéger ceux-ci, distribuer l'appât de façon égale et ne pas en épandre sur le sol nu. Ne pas en appliquer si l'on prévoit de la pluie. Ne pas en épandre sur les surfaces où des aliments pour les humains ou les animaux risquent d'être contaminés.

RESTRICTIONS D'UTILISATION – CAMPAGNOLS et SOURIS SYLVESTRES

NES PAS utiliser dans des sites qui sont ou seront ouverts au public (tels que par exemple, les sites d'auto-cueillette.) NE PAS utiliser dans les endroits accessibles aux animaux domestiques ou animaux d'élevage.

MODE D'EMPLOI – RATS et SOURIS DOMESTIQUES

SOURIS DOMESTIQUES (*Mus musculus*) : Mettre une cuillerée à thé rase d'appât tous les 2,5 à 3,7 m dans des postes d'appâtage protégés. S'assurer qu'il y a assez d'appât jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun signe d'alimentation. Récupérer les corps des souris là où ils sont accessibles, et récupérer l'appât inutilisé. Enterrer l'appât inutilisé et les corps des souris afin qu'ils ne soient pas exposés aux chiens, aux autres charognards et aux animaux sauvages. Ne pas laisser l'appât à portée des enfants, des animaux familiers, des animaux domestiques ni des oiseaux.

SURMULOT (*Rattus norvegicus*) et **RAT NOIR** (*Rattus rattus*) : Autour et à l'intérieur des bâtiments agricoles, des locaux d'alimentation animale, des hangars de stockage, des poulaillers et des bâtiments industriels : Mettre une cuillerée à thé rase d'appât dans chaque terrier, là où il y a des signes de rat apparents, en veillant à renouveler l'appât jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun signe d'alimentation. Récupérer les corps des rats là où ils sont accessibles, et récupérer l'appât inutilisé. Enterrer l'appât inutilisé et les corps des rats pour qu'ils ne soient pas exposés aux chiens, aux autres charognards et aux animaux sauvages. Ne pas laisser l'appât à portée des enfants, des animaux familiers, des animaux domestiques ni des oiseaux.

STATIONS D'APPÂT (RATS) : Employer 15 grammes d'appât dans chaque station. Placer les stations d'appât autour de la grange et dans la cour de la ferme, ainsi que dans les aires d'emmagasinage de fruits et légumes. Au besoin, répéter l'application dans les stations d'appât, selon la gravité de l'infestation, ou bien si un dépotoir ou des champs non traités avoisinants ne permettent pas d'éliminer l'infestation. Ne pas laisser l'appât à portée des enfants, des animaux familiers, des animaux domestiques ni des oiseaux.

RESTRICTION D'UTILISATION- RATS et SOURIS DOMESTIQUES

Utiliser à l'intérieur et à l'extérieur dans un rayon de 15 m autour des bâtiments. L'appât DOIT être placé dans des stations d'appât inviolables. Le rodenticide peut être placé dans des stations d'appât inviolable le long de la barrière qui entoure la propriété, en dehors de la limite des 15 m mais dans les 100 m des bâtiments, si la station est solidement fixée (par ex. clouée) à la barrière ou au sol.

Les stations d'appâts (**niveau 3**) utilisées pour placer un appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits non accessibles aux animaux de compagnie ou d'élevage, doivent comporter les caractéristiques suivantes : (1) être construites dans un matériau très solide (par ex. du métal ou du plastique moulé par injection) et ne pouvant pas être détruit par les enfants ; (2) comporter une entrée conçue de manière à ce que des enfants ne puissent pas atteindre l'appât ; (3) comporter une structure interne qui empêche l'appât d'être violemment secoué ; (4) comporter un panneau d'accès qui se ferme solidement et se verrouille (par ex. une vis en métal ou un cadenas) et (5) comporter le nom du produit, les ingrédients actifs, la garantie, le numéro d'immatriculation, « AVERTISSEMENT POISON » et le symbole de tête de mort.

Les stations d'appât (**niveau 2**) utilisées pour placer un appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits accessibles aux animaux domestiques ou d'élevage, doivent comporter les

caractéristiques suivantes, en plus de celles décrites précédemment pour les stations d'appât de niveau 3 : (1) être résistantes à la destruction par des animaux non visés, et (2) comporter une entrée conçue de manière à ce que les animaux non visés ne puissent pas atteindre l'appât.

Les stations d'appât (**niveau 1**) utilisées à l'extérieur, à même le sol, dans des endroits accessibles aux enfants, aux animaux domestiques et aux espèces non visées, doivent comporter les caractéristiques suivantes, en plus de celles décrites ci-dessus, pour les stations d'appât de niveau 2 et 3 : (1) être résistantes à la destruction ou à l'affaiblissement par les éléments ou aux événements météorologiques non catastrophiques (comme la neige, la pluie, des températures et une humidité extrêmes, un ensoleillement direct, etc.).

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, au savon et à l'eau chaude, avant de les porter de nouveau. Si le pesticide pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres. Porter des gants résistant aux produits chimiques durant l'élimination des rongeurs morts, des appâts non consommés et des contenants vides.

Toutes les personnes qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, les personnes qui procèdent au chargement des pastilles ou des appâts dans l'équipement d'application, ou au chargement et à l'application du produit à l'aide d'équipement manuel, doivent porter un masque antipoussière approuvé par le NIOSH et des lunettes de protection.

Peut être mortel s'il est avalé. Éviter tout contact avec la peau. Ne pas respirer la poussière ni les émanations. Ne jamais contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas laisser le produit s'accumuler sans protection.

PREMIERS SOINS

Entre autres symptômes de l'exposition aux produits relâchant de la phosphine, nous pouvons citer les maux de tête, le vertige, la nausée, des difficultés respiratoires, des vomissements et la diarrhée. Dans tous les cas d'exposition, protégez-vous, éloignez la personne exposée de la source d'exposition et emmenez-la aux urgences. Dans la mesure du possible, ayez avec vous ce manuel d'utilisation, le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation lorsque vous sollicitez les soins d'un médecin.

PROTECTION DES SECOURISTES

Le gaz phosphine est à la fois un poison systémique hautement toxique et un sévère irritant des voies respiratoires. Les personnes exposées aux phosphures solides (qui réagissent à l'humidité pour produire de la phosphine) peuvent poser des risques à d'autres personnes s'il y a du phosphore sur les vêtements, la peau ou les cheveux. Les secouristes doivent se protéger à l'aide d'un équipement de protection individuelle approprié avant de secourir ou de prendre soin d'une personne qui a été exposée à un produit relâchant de la phosphine ou lorsqu'ils pénètrent dans une zone ayant une concentration de phosphine potentiellement dangereuse. Un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, la MSHA ou le BHSR, pourvu d'un préfiltre approuvé par le NIOSH pour les pesticides ou un appareil respiratoire autonome fonctionnant par pression positive et approuvé par le NIOSH ou la MSHA est recommandé lors des interventions

concernant une exposition aux concentrations de phosphine potentiellement dangereuses ou inconnues.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance. À l'aide d'un ballon-masque qui permettra au secouriste de prévenir une éventuelle exposition secondaire au gaz phosphine, faire respirer artificiellement la personne. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou avec un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS BOIRE DE L'EAU**. Ne rien administrer par la bouche. Ne pas faire vomir la personne. Il est probable que l'exposition produira des vomissements spontanés.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Dans un endroit bien aéré, donner un coup de brosse sur les vêtements et les chaussures ou les secouer pour retirer la substance. Avant de les laver, mettez les vêtements dans un endroit aéré. Ne pas laisser les vêtements contaminés dans des espaces occupés ou restreints tels qu'une voiture, une fourgonnette, une chambre de motel, etc. Laver soigneusement la peau contaminée avec de savon et de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Rodent Pellets contenant du phosphore de zinc réagit avec l'humidité contenue dans l'air, les acides et plusieurs autres liquides pour libérer un gaz, le phosphore d'hydrogène (phosphine, PH_3). Une légère exposition par inhalation cause des malaises, des tintements dans les oreilles, de la fatigue, des nausées et une sensation d'oppression de la poitrine qui est soulagée lorsqu'on respire de l'air frais. Une intoxication qualifiée de modérée entraîne de la faiblesse, des vomissements, des douleurs situées au-dessus de l'estomac, des douleurs thoraciques, de la diarrhée et une dyspnée (difficulté à respirer). Les symptômes découlant d'une intoxication aiguë peuvent apparaître de quelques heures à plusieurs jours après l'exposition. Une telle intoxication peut causer un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), des étourdissements, une cyanose (peau bleuâtre ou violacée), une perte de conscience et la mort. En quantité suffisante, la phosphine peut affecter le foie, les reins, les poumons, les systèmes nerveux et circulatoire de même qu'être à la source (1) d'un œdème pulmonaire, (2) de taux élevés des sérums glutamo-oxalacétique transaminase (SGOT), glutamopyruvique transaminase (SGPT) et de phosphatase alcaline (PAL), d'une baisse du taux de prothrombine, d'hémorragies et de jaunisse (jaunissement de la peau) et (3) d'une hématurie (sang dans l'urine) et d'une anurie (quantité d'urine anormale ou inexistante). Ces signes pathologiques sont caractéristiques de l'hypoxie (manque d'oxygène dans les tissus). Une exposition fréquente à des concentrations supérieures à celles permises pendant quelques jours ou semaines peut causer une intoxication. L'inhalation de ce produit peut entraîner un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), une hyperémie (accumulation de sang dans une partie du corps), de petites hémorragies cérébrales périvasculaires et un œdème cérébral (liquide dans le cerveau). Ce produit est toxique s'il est ingéré. L'ingestion de cette substance peut causer des séquelles aux poumons et au cerveau, mais les dommages aux viscères (organes internes) sont plus courants. Il faut

traiter selon les symptômes. On suggère au médecin traitant d'utiliser les mesures suivantes s'il les juge appropriées : Dans les cas d'intoxication légère à modérée, les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 24 heures après l'exposition. Une surveillance doit être effectuée pendant au moins cette durée. Les signes d'intoxication aiguë apparaissent plus tôt. Tout cas d'hypoxie et d'hypotension doit être traité selon les méthodes habituelles d'oxygénation, d'intubation, de ventilation et de pression positive, au besoin. Utiliser des solutions intraveineuses, des hypertenseurs et des inotropes si nécessaire. En cas d'ingestion d'une grande quantité de phosphore de zinc, on peut effectuer une aspiration du contenu gastrique en insérant une sonde naso-gastrique de calibre 16 French une fois que le patient est stabilisé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Une hémodialyse peut être indiquée en cas d'insuffisance rénale, mais elle ne permettra pas de retirer la toxine.

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ranger le produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les rongeurs morts avec les ordures ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

EPA Est. No. 61282-WI-1